

D. Ainsi, l'emploi du service d'organisation pour les grandes réorganisations va se trouver occasionnel plutôt que constant?—R. Oui. Comme dans l'industrie, je crois que la réorganisation ou les méthodes d'efficacité suivent une courbe. C'est plus nécessaire en certains temps que dans d'autres.

D. Alors, pourquoi maintenir un service d'organisation et un service du personnel, c'est-à-dire pour s'occuper de la classification et des traitements. Pour ce qui est de la réorganisation, pourquoi maintenir même un noyau d'employés pour s'en occuper à la Commission? Lorsque le gouvernement juge la chose nécessaire, ou si un département le demande, pourquoi ne pas s'adresser à une maison d'experts du dehors, comme cela s'est déjà fait?—R. Il est très désirable, monsieur Ernst, de garder un noyau d'employés pour maintenir disponibles les renseignements fondamentaux. Une organisation du dehors ne serait pas enchantée d'être appelée à travailler sans avoir aucune sorte de renseignements à sa disposition.

D. Je cherche à savoir. Croyez-vous que ce service n'en aurait pas assez de la classification et des traitements?—R. Je vais vous citer un cas. Je sais par expérience que M. Putman étend son champ d'information à un bon nombre de compagnies industrielles et que les renseignements qu'il a obtenus seraient d'une grande utilité à toute agence qui dirigerait une telle réorganisation.

M. CHEVRIER: Mais pas à des experts du dehors.

*Le président:*

D. Supposons qu'on demande un expert du dehors comme dans le cas qu'on nous a exposé, pour faire une grande réorganisation, la première chose qu'il aurait à faire serait de demander à M. Putman ce qu'il a, quelle est son organisation, quelle est son expérience sur la manière dont elle fonctionne. Qu'en pensez-vous?—R. C'est pas mal mon idée, monsieur le président.

D. Et alors monsieur Putman, comme chef du service d'organisation, connaîtrait le système de réorganisation qui existe dans d'autres départements que celui où l'expert aurait à travailler, ce qui serait très précieux pour coordonner les divers départements de l'administration?—R. Exactement.

D. Très bien, monsieur Bland. A présent, voulez-vous nous dire ce que vous aviez à l'idée?—R. Tout d'abord, j'avais pris des notes au cours des séances et je me proposais de traiter quelques-uns des points qu'on avait soulevés, dans le dessein de les expliquer peut-être un peu davantage, mais je crois qu'un bon nombre de ces cas se trouvent réglés, aux yeux du Comité, et ce serait retarder la séance que d'en parler.

D. Voulez-vous mentionner ces points, monsieur Bland?—R. Je vais en mentionner six, et je serai heureux qu'on me pose des questions à leur sujet. Je pose en principe ce qui me semble être l'idée fondamentale du Comité, à savoir que nous recherchons un système susceptible d'assurer à l'Administration le recrutement non seulement de gens compétents mais des meilleurs sujets disponibles. C'est là-dessus que je base mes remarques et les suggestions que j'ai à faire. Quelques-unes ont déjà été discutées avec les commissaires et le secrétaire de la Commission. J'avais l'intention, en tout cas, de les recommander aux commissaires, mais j'aimerais avoir l'appui du Comité pour celles qu'il trouvera avantageuses.

Tout d'abord, vu qu'il y a toujours de la discussion au sujet des examens oraux tenus hors d'Ottawa, je crois qu'il serait très bon de les confier à des examinateurs itinérants appartenant au personnel central de la Commission. Ces examinateurs aideraient à tenir l'examen oral et les enquêtes sur le caractère et les antécédents des aspirants. Si le Comité craint que ce système soit trop coûteux, je tiens à le rassurer. Nous pourrions utiliser quelques-uns des examinateurs que nous avons déjà et nous dispenser de quelques autres, et je crois que nous obtiendrions de meilleurs résultats si nous avions quelques examinateurs itinérants pour faire ce travail hors d'Ottawa.

[M. C. H. Bland.]